





PAYS

RÉGION

POPULATION

OBJECTIF D'ATTÉNUATION

ÉMISSIONS EN 2018

TANZANIE

MANYARA

59 734 213

-35 % GES EN 2030 (BASE BAU)

11,58 MT

Vallée de Yaeda • La compensation carbone au cœur de la protection locale de la faune et de la flore

En République unie de Tanzanie se développe une politique de <u>gestion des forêts</u> en association avec des communautés locales. C'est le cas du projet de la vallée de Yaeda, qui implique la communauté hadza et participe à l'atteinte de <u>12</u> des 17 Objectifs de développement durable (ODD) à travers un système de compensation carbone.

Des ONG à l'initiative pour restaurer les droits fonciers hadza

Le peuple Hadza, une des dernières tribus de chasseurs-cueilleurs de la vallée de Yaeda, vit en Tanzanie depuis 40 000 ans. Leur mode de vie très ancien dépend des forêts, qui leur fournissent graines, fruits, viande, eau et pâturage pour le bétail. Au cours du siècle dernier, leurs terres se sont réduites de trois quarts, en grande partie du fait de l'arrivée d'agriculteurs immigrés qui convertissent illégalement les forêts en terres agricoles. Ce changement d'utilisation des terres menace l'existence des Hadza, leur mode de vie traditionnel et la biodiversité de la vallée de Yaeda. Face à ce problème, en 2011, l'ONG UCRT a commencé à aider le peuple Hadza à protéger ses terres par l'acquisition du titre de propriété d'au moins 32 000 ha. De cette initiative nait le projet Yaeda-Eyasi.

Le projet est développé pour la première fois en 2011 par <u>Carbon Tanzania</u> et UCRT en partenariat avec les communautés de chasseurs-cueilleurs hadza sous le label <u>REDD+</u>, un mécanisme de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Protéger les forêts des braconniers et de l'agriculture envahissante

Dans sa phase initiale, le projet couvrait 32 000 ha de forêts ancestrales hadza. Depuis 2019, il couvre 110 500 ha de forêts appartenant aux peuples Hadza et Datooga.

Lors de la première phase du projet, des plans d'utilisation des terres ont été élaborés tels qu'exigés par le gouvernement tanzanien comme condition d'obtention du titre, en zonant les territoires pour les fermes, les logements, les pâturages, les réunions de terrains, les enclos à bétail, le captage d'eau, les terrains de chasse et la mise de côté de certaines terres pour la nature.

Lors de la deuxième phase, des membres de la communauté hadza ont été formés à la patrouille et au recueil de données. Ils signalent aussi tout changement d'utilisation des terres tel que l'agriculture envahissante et illégale et les activités de braconnage. Aujourd'hui, 57 personnes sont formées comme patrouilleurs à la protection des forêts, à la surveillance de la faune et à l'utilisation de smartphones pour la cartographie. Les patrouilles protègent 37 espèces de grands mammifères, dont l'éléphant en voie de disparition, le lycaon, le lion et le léopard, et 255 espèces d'oiseaux, dont le vautour oricou en voie de disparition et deux espèces d'oiseaux endémiques. Le projet a aussi permis de maintenir et de faire revivre les traditions de chasse du peuple Hadza.

Un exemple réussi de compensation carbone

Chaque année, le projet permet d'éviter l'abattage de <u>171 100 arbres</u> et l'émission de <u>177 284 tCO2e</u>. Ces émissions évitées sont quantifiées, certifiées sous forme de crédits carbone, vendus sur le marché volontaire. Depuis l'élargissement du projet,

au moins 60 % des revenus de la vente des crédits sont directement remis aux communautés. Le reste couvre les frais généraux et de suivi du projet. Le projet devrait rapporter aux populations locales environ 450 000 \$ par an. La société de compensation MyClimate est le principal acheteur des crédits du projet.

Des bénéfices sociaux et économiques pour les communautés autochtones

Les Hadza étaient marginalisés en Tanzanie jusqu'à récemment. Les revenus tirés du projet ont permis de fournir des services de base à 61 000 membres de la communauté: soins, éducation des enfants, sécurité alimentaire et des emplois directs et durables en tant que gardes communautaires. Les paiements mensuels à la communauté incitent au suivi et à la protection des forêts. Le projet réduit aussi les inégalités de genres : les femmes sont employées comme chargées de projet et encouragées à participer aux réunions communautaires et à donner leur avis sur la gestion des revenus. Ces revenus sont utilisés pour assurer l'éducation primaire et secondaire de plus de 20 enfants et financer l'introduction de cliniques de proximité une fois par semestre dans la région.